

Édition de Marty (Frédéric), « Index des mots et expressions expliqués », Des femmes. Observations du préjugé commun sur la différence des sexes, Dupin (Louise), p. 521-523

DOI: <u>10.48611/isbn.978-2-406-13185-4.p.0521</u>

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2022. Classiques Garnier, Paris. Reproduction et traduction, même partielles, interdites. Tous droits réservés pour tous les pays.

INDEX DES MOTS ET EXPRESSIONS EXPLIQUÉS

Amphictyonie: ligue religieuse rassemblant plusieurs États grecs, formant un conseil chargé principalement de l'administration du sanctuaire d'Apollon à Delphes.

Animalculisme: théorie qui, dès la découverte des spermatozoïdes par Leeuwenhoek (1677), affirme la supériorité masculine en matière de « génération ». Le mâle apporterait l'élément reproducteur fondamental, la femelle ne fournissant, dans sa matrice, que de la nourriture aux « animalcules spermatiques » (les spermatozoïdes). L'animalculisme s'oppose à l'ovisme.

Arvus naturae: « le champ de la nature » en latin, c'est-à-dire la femme conçue uniquement comme terre fertile.

Biens-fonds: immeuble (terre ou maison).

Cafre: Noir de la Cafrerie (partie de l'Afrique australe), majoritairement dans l'actuelle Afrique du Sud.

Candace : titre qui désignait la reine de Nubie (du III^e siècle av. J.-C. au II^e siècle ap. J.-C.).

Canoniques (servantes) : les servantes des prêtres. L'âge minimal imposé aux servantes des ecclésiastiques était de quarante ans, selon les canons de l'Église.

Coemption (mariage par) : dans la Rome antique, forme de mariage qui consiste en un achat symbolique de la jeune fille par le fiancé (contre une piécette de bronze, symbole du prix).

Confarréation (mariage par) : à Rome, forme d'union, indissoluble, principalement réservée aux patriciens. Lors du rituel du mariage, les mariés devaient manger un gâteau d'épeautre (littéralement mariage *cum far*, c'est-à-dire avec « partage de la farine », donc partage du pain).

Diaconesse: dans l'Église primitive, fille ou veuve qui était chargée de certaines fonctions ecclésiastiques (aide aux pauvres, assistance de l'évêque dans l'administration du baptême et des onctions aux femmes).

Donation *propter nuptias*: libéralité entre vifs faite en vue du mariage du bénéficiaire, soit par le futur conjoint, soit par un tiers.

Douaire préfix : portion de biens qui est donnée à une femme par son mari à l'occasion du mariage, et qui descend après elle à ses enfants.

Émonctoire: organe qui élimine les substances inutiles formées au cours du processus de désassimilation (vessie, anus, pore de la peau, rein...). Ente : scion (jeune branche) que l'on prend à un arbre pour le greffer sur un autre. Greffon.

Equitissa: chevalière, celle qui combat à cheval ou qui appartient à un ordre de chevalerie.

Esprits animaux : on parle aujourd'hui d'« influx nerveux ». La notion d'« esprits animaux » vient de la pensée médicale grecque et elle est encore présente chez Descartes.

Fibre: les muscles, la fibre musculaire.

Garde noble : droit accordé au survivant de deux époux nobles, de jouir du bien des enfants venant de la succession du prédécédé, jusqu'à ce qu'ils eussent atteint un certain âge, à la charge de les nourrir, de les entretenir et de payer toutes les dettes, sans être tenu de rendre aucun compte.

Haquet : charrette étroite et longue, dépourvue de ridelles, et servant essentiellement au transport des tonneaux.

Haute-contre : voix masculine située dans le registre aigu du ténor.

Hongre : châtré, en parlant du cheval.

Ichneumon : ce terme désigne deux animaux différents, soit un genre d'insectes hyménoptères soit une mangouste d'Égypte.

Khatoun: souveraine mongole.

Mas laesus: il s'agit de la théorie de la femme vue comme « mas laesus », c'est-à-dire comme « homme manqué » (cf. Aristote, De la Génération des animaux, 767b, 10-15).

Militissa: femme du soldat (uxor militis) ou, plus largement, femme d'armes.

Morgengabe: chez les Francs, dans le cadre du mariage, versement à l'épouse qui correspondait aux biens offerts par le mari à la mariée après la nuit de noces en échange du don de la virginité (littéralement « don du matin »).

Ovisme: théorie donnant la prééminence à la mère dans le processus de la « génération »: l'embryon serait préformé dans la femelle (le sperme étant quasiment inutile). L'ovisme s'oppose à l'animalculisme.

Parthénogénèse: reproduction unisexuée sans fécondation. Il s'agit du développement embryonnaire, allant jusqu'à son terme, d'un ovule, sans fécondation préalable par le gamète mâle.

Patrociner: parler longuement et de façon importune pour tenter de convaincre.

Patronage (droit de) : droit de présenter un ecclésiastique au bénéfice vacant (c'est-à-dire à un patrimoine attaché à une fonction ecclésiastique). On acquiert le droit de patronage sur un bénéfice lorsqu'on a employé son bien à bâtir une église ou lorsqu'on l'a fondée.

Per usum (mariage): dans la Rome antique, le mariage per usum (« de fait ») légitime une cohabitation d'un an, avec consentement préalable des parents. Durant cette période, la femme ne peut pas s'absenter plus de trois nuits de son foyer, sans quoi on considère qu'elle l'abandonne. Le mariage est alors annulé et la femme renonce à sa dot.

Pierre (maladie de la): la lithiase, maladie caractérisée au stade ultime par l'apparition, dans un conduit de l'organisme, d'une concrétion solide appelée « calcul », obstruant ledit conduit. Pléthore (maladie) : surabondance des humeurs dans l'organisme, notamment la surabondance et la richesse du sang. L'idée de pléthore provient d'Hippocrate.

Pontifical : livre liturgique contenant les rites suivis par les évêques.

Samorin: nom donné par les Portugais, lorsqu'ils débarquèrent sur la côte du Malabar, au souverain de Calicut (dans l'actuel Kerala, au sud-ouest de l'Inde).

Satyrion : plante du genre « orchis » (famille de l'orchidée).

Velléion (ou sénatus-consulte velléien): le sénatus-consulte velléien est un décret du sénat (ainsi appelé parce qu'il fut rendu sous le consulat de Marcus Sillanus et de Velléius Tutor, entre 41 et 54 ap. J.-C.) qui interdit l'intercession des femmes pour autrui. L'intercessio en droit privé romain consiste à se charger de la dette d'autrui sans y avoir intérêt.

Voconienne (loi): loi qui visait à empêcher les femmes de recevoir aucune succession, afin de prévenir leurs trop grandes richesses (loi instituée par le tribun du peuple Voconius Saxa en 169 av. J.-C.).